



Déclaration préalable FSU CTA du mardi 15 décembre 2020

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Alors que notre pays connaît une crise sanitaire sans précédent, le Gouvernement continue de mettre en place son projet de société libérale, antisociale. Il avance de plus en plus sur ses ambitions liberticides. En effet, alors que le projet de loi de « sécurité globale » fait l'objet d'un rejet massif dans toute la société, le Gouvernement décide de publier dans la plus grande discrétion trois décrets qui élargissent les possibilités de fichage par la police, notamment en recueillant les données relatives aux opinions politiques, les orientations sexuelles, les activités sur les réseaux sociaux de toutes personnes « *susceptibles de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation, à l'intégrité du territoire, ou des institutions de la République* ». **La FSU condamne fermement cette atteinte à nos libertés individuelles et collectives.**

La FSU condamne aussi fermement la stratégie mise en place délibérément par la Préfecture de Paris, tout particulièrement lors de la manifestation du 5 décembre, qui a abouti à des violences commises à l'encontre des manifestants, dont des militants syndicaux. Des forces de police s'en sont même pris directement à des militants chargés de l'encadrement de la manifestation.

Une nouvelle fois la France par l'action de ce gouvernement s'illustre dans la presse étrangère : ainsi le mensuel américain *The Atlantic* qualifie ainsi cette loi dans son article : « *Cette loi risque de transformer la France en État policier.* » Sévère, la journaliste américaine estime que « *le président français semble appliquer une stratégie en trois axes : imposer un maintien de l'ordre intraitable et préparer la répression des grands mouvements sociaux ; étouffer les critiques dans la presse ; reprendre à son compte certains éléments de langage et projets de l'extrême droite* »

Cet autoritarisme se retrouve dans l'Éducation Nationale. La grave crise de défiance, de rejet que connaît aujourd'hui l'Éducation nationale envers son Ministre trouve son origine dans le mépris affiché par ce dernier pour l'ensemble des personnels.

Le budget annoncé pour 2021 en est une nouvelle fois le parfait exemple. Il reste dans la ligne des trois précédents : **suppressions d'emplois de personnels d'enseignement et des créations d'emplois insuffisantes dans les autres métiers de l'Éducation, alors qu'en parallèle les effectifs augmentent.** Il faut au contraire créer tous les postes nécessaires, pour répondre à tous les besoins, et programmer ces créations dans un plan pluriannuel pour donner de la visibilité et des perspectives.

Dans le contexte de crise sanitaire, qui perdure, **la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale est une évidence.** Les équipes sont épuisées, subissant quotidiennement les effets de l'absence de cadrage du protocole, partagées entre la colère et la sidération, face à l'incohérence des mesures mises en œuvre. Dans le même temps, le Ministre continue d'imposer des réformes, un management et des projets, comme si de rien n'était. Il refuse d'entendre le mécontentement des personnels et l'inquiétude des élèves, notamment de lycée, placés dans des conditions d'apprentissage très diverses (selon le choix fait par l'établissement de passer ou non aux demi-groupes). Partout, ils se disent accablés par des programmes intenables, et voient approcher des épreuves à peine aménagées, auxquels ils ont à peine encore le temps de se préparer.

Nouvel exemple de l'impréparation chronique et du mépris pour les personnels, les annonces de Jean-Michel Blanquer hier concernant une "tolérance" qui devrait être

appliquée pour les absences des élèves en fin semaine pour permettre "l'auto-confinement". **C'est le retour de l'école à la carte.** Et qu'en est-il des personnels ? Si la situation sanitaire l'exige il est irresponsable de se contenter de demi mesures, qui renvoient à la responsabilité individuelle de chacun.

Le 6 novembre, en CTA, la FSU exigeait que les personnels ayant fait valoir leur droit de retrait ainsi que ceux qui se sont mobilisés pour dénoncer les conditions inacceptables auxquelles eux et les élèves sont exposés du fait de de l'inconséquence du protocole sanitaire en place dans les établissements début novembre, soient reconnus par le rectorat comme étant bel et bien en droit de retrait et que des réponses positives soient apportées à leurs revendications. Nous portons la même revendication que pour les mouvements de lundi en lien avec la préparation de l'hommage de l'école de la république à notre collègue Samuel Paty. Qu'en est-il ?

La FSU a quitté le Grenelle de l'éducation, véritable cirque médiatique où le Ministre met en scène son projet destructeur rétrograde pour nos métiers et tout son mépris pour nos professions. Annoncée à grand renfort médiatique, la revalorisation du siècle promise par notre Ministre débouchera en 2021 sur une piètre prime d'équipement, bien loin de compenser les frais engagés et une prime pour les débuts de carrière d'un montant exorbitant de 39 euros « après une dizaine d'années d'ancienneté... ». Que les autres attendent !

Sa volonté de mettre en pièce le Service public d'éducation n'est plus à démontrer. Les mesures présentées ne constituent ni un plan de revalorisation ni même une première étape. Elles relèvent davantage du « travailler plus pour gagner plus » que de la revalorisation.

Un plan de revalorisation, c'est un montant global de revalorisation, réparti entre un ensemble de mesures. **La revalorisation doit concerner tous les personnels dont les contractuels, elle doit s'appuyer sur une reconstruction des grilles et un dégel de la valeur du point d'indice, permettant un rattrapage des pertes subies** le tout sans contre parties.

Le premier décembre, les AED et vies scolaires étaient en grève pour dénoncer le manque de personnels et la surcharge de travail. Face à la situation sanitaire, le recours à des contrats précaires de deux mois est inacceptable. Il en est de même dans le premier degré où les remplacements sont assurés par des contractuels recrutés du jour au lendemain, sans formation. Cela en dit long sur le peu de considération pour la qualité de l'enseignement.

Nous demandons que le rectorat s'engage à payer ces personnels dès le mois de décembre.

La FSU condamne la pression que représentent ces recrutements inopinés pour les services administratifs, alors qu'ils n'ont pas vu leurs effectifs augmenter. La FSU rappelle qu'elle demande depuis le mois de juin la création de postes supplémentaires d'enseignants et d'AED pour répondre à la crise sanitaire.

Concernant la stratégie de tests qui vient d'être lancée, **la FSU rappelle son opposition à l'utilisation des moyens de santé scolaire au profit d'une mission de santé publique.** Nous vous alertons sur la charge de travail actuelle des infirmiers et infirmières mais aussi des personnels de vie scolaire (AED et CPE) sur lesquels serait inévitablement reportée la prise en charge des problèmes de santé des élèves. Ces personnels ont d'ailleurs manifesté leur colère et leur épuisement cette semaine. La stratégie de tests nécessite des moyens supplémentaires.

Nathalie Elimas, nouvelle secrétaire d'État en charge de l'éducation prioritaire, semble avoir abrégé la phase d'observation et d'écoute de son tour de France de l'éducation prioritaire pour communiquer à la presse les décisions supposées prises au Ministère. En effet, en faisant preuve encore une fois d'un profond mépris pour nos professions, elle présente dans un article du Parisien la destruction programmée de l'éducation prioritaire. La réforme prévue est repoussée d'une année. La rentrée 2022 verrait alors le périmètre de l'éducation prioritaire drastiquement restreint par la suppression du label REP (730 collèges). Cela correspond aux préconisations du rapport Azéma-Mathiot commandé par Jean-Michel Blanquer à l'automne 2018 et publié à l'automne 2019.

Pour la FSU, il faut d'avantage de moyens pour répondre aux écarts sociaux qui n'ont cessé de se creuser ces dernières années. Cela passe par : une carte de l'Éducation prioritaire élargie comprenant les lycées, la généralisation du principe de la pondération et de l'indemnité revalorisée REP+ à l'ensemble des personnels de l'éducation prioritaire.

En septembre le ministère s'était engagé sur une compensation par les rectorats de l'indemnité ZEP des collègues exerçant en lycée suite à la fin du régime transitoire, cette compensation devait être mise en place avant la fin de l'année 2020, qu'en est-il ?

L'examen des Lignes directrices de gestion académique est à l'ordre du jour de ce CTA. Déclinaison des lignes directrices de gestion ministérielles, elles s'inscrivent dans le cadre de la loi Fonction publique, qui prévoit la disparition des prérogatives des commissions paritaires sur les opérations de carrière au 1^{er} janvier 2021, après celle des prérogatives sur les opérations de mouvement. **Nous continuons de réclamer l'abrogation de cette loi de destruction de la Fonction publique.** Les conséquences sur la gestion des personnels en sont évidentes. Les opérations de mouvement 2020 en ont été la preuve : là où plus rien ne peut être vérifié par les représentants des personnels, ni compris par les principaux intéressés, règnent l'opacité et l'arbitraire.

Sans se contenter de s'inscrire dans l'esprit des LDG ministérielles, les LDG académiques vont plus loin encore. Reléguant le droit à une carrière parcourue sur deux grades au rang d'un objectif à atteindre, elles remettent au premier plan une notion de mérite, qui ne dit pas son nom. Une notion que nous croyions abolie, et dont personne ne sait dire au juste ce qu'elle recouvre. S'il doit y avoir discussion à l'occasion de groupes de travail, sur des critères permettant de distinguer certains agents, comme cela a été évoqué, il ne peut être question pour nous que de critères de départage à barème égal, et de critères objectifs, liés à la valeur professionnelle des agents. Autrement dit : de critères permettant la valorisation de leur expérience et permettant que, du fait de la rotation, le plus grand nombre bénéficie d'une promotion. **En aucun cas il ne peut être question de déterminer des critères qui auraient vocation à se substituer au barème national en affirmant son caractère seulement indicatif.**

Le Conseil supérieur des programmes a publié le 8 décembre une note d'analyse et de propositions sur le programme d'enseignement de l'école maternelle. Cette note, qui donne des listes des "attendus des enfants en fin de maternelle", en français, maths et sciences, opère une rupture par rapport au programme de 2015.

Le nouveau programme réduit l'école maternelle à l'antichambre de l'école élémentaire avec un enseignement limité au lire, écrire, compter. En ce sens c'est aussi une rupture avec toute l'histoire de l'école maternelle qui devrait s'opérer très prochainement.

Aggravation des inégalités et échecs considérables en perspectives...

La carte des formations démontre à nouveau les effets négatifs de la réforme du lycée que le SNES-FSU ne cesse de dénoncer. Elle accentue les inégalités entre petits et grands lycées. En effet, les premiers ne peuvent pas offrir un même éventail d'options et de

spécialités artistiques, en raison des DHG insuffisantes et de la nécessité de financer sur les marges ces enseignements. La mise en réseau des établissements est une solution inacceptable car elle pénalise les élèves. De même, les lycées de centre ville concentrent l'offre de formation la plus riche quand les lycées accueillant des élèves issus de milieux défavorisés n'offrent que le minimum. Lorsque les options comme les LCA, Les enseignements artistiques, ou les LVC existent, elles sont de plus en plus fragilisées. Les empois du temps qui les relèguent aux pires heures de la journée, leur faible poids au sein du nouveau bac, n'incitent guère les élèves à les poursuivre. On assiste à une extinction progressive des LCA, d'autant plus que la spécialité n'est ouverte dans aucun lycée. De plus, ces options, parce qu'elles ne sont pas financées par des moyens supplémentaires, sont mises en concurrence avec les dédoublements, les accompagnements personnalisés... Enfin, en Terminale, les élèves sont incités à les abandonner au profit des maths complémentaires ou bien de l'option Droit et Enjeux du Monde contemporain. La réforme du lycée, loin d'une ambition d'élévation du niveau, comme l'affirme le Ministre, appauvrit la formation culturelle des élèves.

Le rapprochement du ministère des sports et de l'éducation nationale, et la perspective des JO de Paris 2024 auraient dû être l'occasion pour la France de se donner les moyens de ses ambitions sportives, tant en matière d'équipement de proximité de toute nature que pour le développement des sections sportives scolaires. Au lieu de ça de grands effets d'annonce et de beaux discours, mais aucun moyen supplémentaire voire des moyens en moins.

Pour la FSU, plus de sections sportives nécessite des moyens horaires pour l'encadrement par des professeurs d'EPS d'une part et des moyens horaires des DRJSS pour les éventuels co-intervenants du monde fédéral. Des moyens également pour les transports, le matériel et un véritable suivi médical. En plus des efforts pour vraiment développer les sections sportives sur l'académie, nous demandons qu'une attention particulière soit apportée aux départements du 92 et du 95 qui présentent un retard par rapport à l'autre moitié de l'académie.

La FSU rappelle sa demande d'une dotation académique spécifique pour financer l'ensemble des dispositifs examinés aujourd'hui dans le cadre de la carte des formations.

Le refus de mettre en place cette dotation est la conséquence du manque de moyens donnés à notre académie ces dernières années, la globalisation des DHG a permis de masquer l'insuffisance des dotations horaires allouées aux établissements.

En qui concerne la voie professionnelle, force est de constater que les désaccords sont profonds entre la FSU et le Ministère. Nous rappelons à ce titre que 67% des enseignants de lycée professionnel contestent les réformes menées par le ministre et 70% les jugent inutiles pour nos élèves. Les réponses des PLP sur leur charge de travail sont assez emblématiques aussi puisque 68% déclarent qu'elle a augmenté. Cette dernière est malheureusement ignorée voire niée.

Au lieu de rentrer dans des échanges constructifs dignes d'un dialogue social de qualité, le Ministère reste dans la négation voire l'ignorance des difficultés au sein des lycées professionnels préférant comme souvent renvoyer au local leur gestion, ce qui met les établissements en grande difficulté.

Le comité de suivi de la réforme de la voie professionnelle, qui n'est d'ailleurs pas une instance représentative, en est l'exemple le plus criant.

Pour le seul exemple des PFMP, les seuils fixés l'an dernier pour les durées minimum des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) seront reconduits en juin prochain. Il n'y a donc pas de cadre précis, en dehors des seuils de durée minimum. Or, la situation sanitaire est telle que, sans cadre précis, des établissements peuvent organiser des PFMP et d'autres non, des établissements voient l'ensemble des enseignements se dérouler normalement, et d'autres non. Sans parler de certaines situations où il est demandé aux

collègues d'assurer simultanément les cours et le suivi des PFMP (allant ainsi gratuitement bien au-delà de leur temps de service) pour une même classe, au mépris de l'article 31 de leur statut. Dans tous les cas, des candidat-es à un même examen national auront fait plus ou moins de cours, et plus ou moins de PFMP. Cela participe à rompre l'équité entre candidat-es.

Pour rétablir un peu d'équité, le Ministère doit annoncer le gel des PFMP au-delà des seuils minima fixés. Les candidat-es cumuleraient ainsi un nombre peu ou prou identique de semaines de stage, et cela redonnerait du temps aux enseignant-es pour progresser dans les programmes avant l'examen.

Enfin, nous avons tous fait le constat qu'une grande partie des décrocheurs se trouvaient au sein de la voie professionnelle. Il est donc maintenant urgent, afin que les élèves puissent rattraper le retard pour préparer au mieux nos élèves aux examens de la session 2021, en plus de l'annulation des PFMP, que les heures consacrées aux dispositifs annexes soient restituées aux disciplines.

La FSU dénonce également la concurrence déloyale instaurée par la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" en matière de financement ainsi que par le plan de relance de l'apprentissage financé à travers le PLF 2021. En effet, par cette loi, la part de Taxe d'Apprentissage dont pouvait jusqu'alors bénéficier les LP pour fonctionner a encore baissé. Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons et des conséquences économiques qui en découlent, les LP risquent d'avoir de réelles difficultés financières.

Pour les personnels administratifs, comme traditionnellement à chaque fin d'année, les responsables de services distribuent les notifications individuelles de CIA. Force est de constater que, suite à la suppression de la garantie d'un montant ne pouvant pas être modulé à + ou - de 25% du montant de référence, nos craintes étaient fondées. Au prétexte que certains n'avaient pas « travaillé » pendant le premier confinement, l'indemnité est réduite à 50, 100, 150 euros ! Or, seuls 61% des personnels étaient équipés lors du premier confinement. Les collègues n'ont donc pas à subir les conséquences de ce défaut d'équipement !

Cette perte financière s'ajoute pour certains à la perte financière subie par leur famille (chômage partiel, perte d'emploi, revenus à 0 pour certain...).

Concernant la prime COVID versée aux personnels mobilisés pendant le confinement, on est loin d'une indemnisation à hauteur de l'investissement des collègues, le ministre de la FP a d'ailleurs rappelé lors de la réunion du 10 décembre concernant la crise sanitaire que les employeurs publics devaient continuer à déterminer les bénéficiaires de la "prime Covid" là où elle n'avait pas encore été versée.

Nous vous demandons Mme la Rectrice de bien vouloir prendre des mesures afin que les personnels ne se trouvent pas lésés suite à cette crise sanitaire et nous vous rappelons que le SNASUB-FSU a sollicité une audience auprès de vous en date du 3 juin sur des sujets qui attendaient une réponse rapide. A ce jour, la demande d'audience n'a toujours pas été satisfaite, et n'a même encore reçu aucune réponse, ce que nous ne pouvons concevoir.

Nous vous savons attachée à la qualité du dialogue social dans notre académie. Merci de l'attention et des réponses que vous apporterez à ces demandes.

Face à cette situation, la FSU a pris ses responsabilités et proposé aux organisations syndicales de l'éducation une journée de mobilisation et de grève à laquelle elle appelle d'ores et déjà le mardi 26 janvier prochain.